

**Traversée par un autocar d'un passage à niveau alors que
les demi-barrières étaient fermées, évènement survenu le 6
juin 2025 à Brison-Saint-Innocent en Savoie (73)**

Avertissement :

L'enquête technique du BEA-TT n'est pas terminée.

La note d'étape ci-après s'inscrit dans une démarche visant à informer de l'avancement de l'enquête technique et à annoncer dès que possible aux entités concernées les premières orientations préventives.

Elle s'appuie sur des éléments encore partiels.

Vendredi 6 juin 2025, vers 18 h 20, un train en détresse s'immobilise à proximité du passage à niveau n° 7 (PN7) au croisement entre la route départementale 991 qui borde le Lac du Bourget et la ligne ferroviaire Culoz/Modane, sur la commune de Brison-Saint-Innocent en Savoie.

Bien que le train ait libéré le platelage et donc l'espace utile pour le passage des véhicules routiers, le PN 7 est maintenu fermé, avec les barrières abaissées, les feux rouges clignotant et la sonnerie en fonctionnement, interdisant de fait la circulation des véhicules sur la RD 991. Cette situation est appelée « raté d'ouverture ».

Plusieurs dizaines de minutes plus tard, un autocar, bloqué dans la file de véhicules en attente devant le PN, franchit les voies ferroviaires en chicane, en contournant les deux demi-barrières abaissées.

Le conducteur de l'autocar exerçait cette profession depuis 4 ans et avait obtenu son permis de transport en commun en 2021. Il transportait une trentaine d'enfants et quatre professeurs et accompagnants depuis un centre de vacances à AILLON-LE-JEUNE vers l'école primaire de CEYERIEU dans l'Ain.

Selon lui, aucun train ne pouvait provenir de CHAMBERY en direction de CULOZ compte tenu qu'un train était immobilisé à proximité du PN et que lui avait une très bonne visibilité dans l'autre sens. Par ailleurs, peu de temps auparavant il a vu un train circuler à très faible vitesse dans l'autre sens.

Plusieurs voitures avaient franchi le PN avant qu'il ne s'engage et plusieurs autres ont suivi, dont certains conducteurs, excédés d'attendre, klaxonnaient fréquemment. Sans possibilité pour lui de libérer la route ou de faire demi-tour, il a donc franchi le PN considérant qu'il pouvait le faire en toute sécurité.

À son arrivée à CEYZERIEU, il a rendu compte à son employeur, a ensuite fait l'objet d'une mise à pied et a été convoqué par la suite à un entretien préalable à un licenciement.

La personne d'astreinte SNCF est arrivée à 19 h 18, soit environ une heure après l'incident, a repris en gardiennage le PN 7 et en est reparti à 19 h 58 après rétablissement du fonctionnement normal de l'installation.

Le BEA-TT a établi les circonstances de cet évènement et investigué les procédures SNCF relatives aux ratés d'ouverture de PN. Un retour d'expérience d'évènements similaires pour l'année 2025 est en cours, puis les modalités qui pourraient être mises en œuvre pour faciliter la reprise du trafic routier et améliorer l'information des usagers routiers sont à analyser.

Dans ces conditions, il est prévu de publier le rapport d'enquête final **pour l'été 2026**.

#

#

#